



Paris, le 24 septembre 2024

Déclaration préliminaire intersyndicale de boycott Comité Social d'Administration de la PJJ 24 septembre 2024

Depuis l'annonce du non-renouvellement de nos collègues contractuels à la PJJ, nos 4 organisations syndicales ont appelé, en intersyndicale, à trois journées d'actions et de grève dont la dernière a eu lieu le 19 septembre. La détermination de ce mouvement en est sortie renforcée par l'ampleur des rassemblements dans l'ensemble des territoires. Le taux de participation est en hausse, notamment dans des territoires où jusqu'à 40 % des travailleurs étaient en grève, allant même atteindre 100 % pour certains services qui ont fermé leurs portes. Ces rassemblements ont révélé que la colère était encore vive, loin de s'apaiser.

Parmi les professionnels de la PJJ, des éducateurs, des psychologues, des assistant.es de service social, des personnels administratifs et techniques, des responsables d'unité et des directeurs étaient présents. Mais nos revendications sont également légitimées par la présence à nos côtés des magistrats, des avocats et greffiers. Ainsi, l'Union Syndicale des Magistrats, le Syndicat de la Magistrature, la CFDT-magistrats, le Syndicat des Avocats de France, des organisations et professionnels de l'Enfance et de la Justice et des élus sont venus nous soutenir face à un traitement inadmissible du travail éducatif de la PJJ.

Rien ne peut en effet justifier la fermeture de ces postes contractuels, qui s'avéreront difficiles à pourvoir à nouveau, et renforceront durablement la problématique d'attractivité à la PJJ. De plus, les revendications de la mobilisation incluent non seulement ces postes non renouvelés, mais également le gel des recrutements sur tous les postes vacants, qui impacte de nombreux services et les empêche d'exercer sereinement leurs missions.

Puisque vous vous refusez toujours de communiquer les chiffres précis sur les postes non pourvus que nous vous réclamons depuis des semaines, nous pourrions vous en fournir des illustrations si vous ne les contestiez pas comme à votre habitude, dans une communication partielle déconnectée de notre réalité professionnelle !

Nous militons jusqu'alors pour un renfort légitime des moyens à la PJJ, mais nous sommes désormais obligés par votre gouvernance à lutter contre ces coupes budgétaires inadmissibles, qui ne permettent plus à nos services de fonctionner.

Cette politique entraîne ainsi une situation où tous se retrouvent contraints de travailler en « mode dégradé », une expression qui qualifie bien mal le mal-être induit, obligeant les professionnels à des choix douloureux voire impossibles, les amenant à délaisser des missions, fermer des unités, choisir entre mettre en liste d'attente ou provoquer une surcharge de travail. Finalement, une fois exprimée toute la souffrance ressentie par les professionnels de la PJJ qui sont méprisés dans leur identité, vos décisions nuisent surtout aux mineurs concernés par des mesures d'accompagnement, ainsi qu'à leurs familles.

Cette gestion dégradée relaie la question de l'enfance loin des préoccupations nationales qui étaient annoncées.

Comme l'ensemble des acteurs de terrain, nous alertons depuis des années sur les problématiques rencontrées par les structures de l'aide sociale à l'enfance, ainsi que sur l'état de délabrement de la protection de l'enfance, qu'il s'agisse de la justice pénale ou civile, que votre action contribue à renforcer.

Aujourd'hui encore nos 4 organisations syndicales vous réaffirment clairement leur défiance vis-à-vis de votre gestion de la PJJ.

Le 19 septembre, l'ensemble des acteurs de la PJJ a exprimé sa colère face à la situation catastrophique dans laquelle vous avez conduit notre institution, mais nous attendons encore et toujours de constater votre capacité à les entendre et à répondre aux revendications de l'intersyndicale, à savoir :

- Un plan de titularisation et de recrutement sur l'intégralité des postes vacants et des formations en conséquence afin d'assurer la continuité de l'ensemble de l'activité
- L'abaissement immédiat des normes de prises en charge et la création de moyens RH en conséquence
- Un bilan détaillé et fiabilisé de la situation de la PJJ en fonction des chiffres et informations demandées par l'intersyndicale
- La transmission du rapport de l'Inspection Générale de la Justice dans le cadre de la mission d'évaluation et l'association des organisations syndicales sur les questions budgétaires dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

Dans l'attente d'actions concrètes redonnant aux professionnels de la PJJ les moyens d'exercer dignement, il est inconcevable pour nous d'envisager prendre part à cette instance, alors que notre institution continue de s'enliser chaque jour davantage dans un marasme dont il sera compliqué de s'extraire.

Toutes et tous mobilisés le 03 octobre 2024 !